



Brignais, le lundi 27 mai 2013

**Comité syndical
du jeudi 23 mai 2013 à 17 h 30
COMPTE RENDU**

Membres présents :

Titulaires : Paul MINSSIEUX, Jean-Marc PECOLLET, Olivier MARTEL, Paul ROCHEFORT, Michel OZIOL, Michel RUBAN, Daniel DELABRE, André DARTOIS, Bernard SERVANIN, Alain CORBIERE, Gérard FAURAT, Max OLLAGNIER, Serge GRANION, Charles JULLIAN, Gérard GRANADOS.

Titulaire ayant donné pouvoir : Jean Paul CLEMENT.

Suppléants participant au vote : Daniel VAUGE, Marius BESSON, André CLARON.

Membres excusés :

Titulaires : Françoise GAUQUELIN, Christian FROMONT, Gérard GRANGE.

Suppléants : Martine RIBEYRE, Michel GAUDIN.

Membres absents :

Titulaires : Jean-Louis GERGAUD, Christian GALLET, Claude LASCOMBE, Michel BONNARD, Pierre THIZY, Danielle MORRETON, Roger VIVERT, Alain BADOIL.

Suppléants : Martine LALAUZE, Michel NAVISE, Maurice GUERRIERI, Pierre PERROUD, Brigitte D'ANIELLO-ROSA, René BALME, Catherine DI FOLCO, Catherine MURAT, Georges GLAS, Thierry BADEL, Anthony CARRA, Roland MONTSERRET, Jean-Claude CHAMBE, Gérard AUFRAY, Yves GAVAUULT, Pascal BRUCHON, Bernard CHATAIN, Sylvie VILLARD, Anie BOISSY, Marc MIOTTO, Lorraine BOYER, Guy LHOPITAL.

Techniciens présents :

Stéphanie SPACAGNA, Christelle FARGEAS, Frédéric MARGOTAT, Sébastien LAURENT.

Technicien excusé :

Rémi MOIRET.

Technicien absent :

Jean-Marie CHAUCHOT, Receveur Syndical.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du dernier comité syndical,
- Avenant au contrat pluriannuel avec le Département du Rhône,
- Décision Modificative n° 1,
- Convention avec la COPAMO pour les travaux de stabilisation d'ouvrages d'art sur le Cartelier,
- Demandes de subvention auprès du Département,
- Augmentation du temps de travail du poste de chargé de communication de 70 à 80 %,
- Demande de subvention auprès de l'Etat pour le financement du poste de conducteur d'opérations,
- Convention pour le groupement de commandes pour le marché d'assurance « dommages aux biens »,
- Convention pour le groupement de commandes pour l'achat d'un photocopieur,
- Information sur la vente d'un terrain du SMAGGA à Grigny,
- Questions diverses...

Le quorum étant atteint, M. Minssieux accueille les participants, ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.
(déroulement du comité distribué en séance et transmis aux absents)

1. Adoption du compte-rendu du comité syndical du 18 février 2013

M. Minssieux demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur le compte rendu du comité du 27 mars 2013.

Aucune observation n'étant émise, M. Minssieux propose l'adoption de ce compte rendu.

Adoption à l'unanimité du compte rendu du comité du 27 mars 2013.

2. Avenant au contrat pluriannuel 2011/2013 avec le Département du Rhône (diapo 2)

(Voir PJ n° 1 contrat pluriannuel initial et PJ n° 2 projet de contrat modifié).

M. Minssieux donne la parole à Mme Spacagna qui précise que le changement de la politique hydraulique du Département, votée en mars 2012, permet au SMAGGA de bénéficier d'un taux d'aide de 20 %. D'autre part, suite à l'approbation du 2nd contrat de rivière du Garon (CRG), les plans de financement de certaines opérations ont été revus.

Un avenant au contrat pluriannuel a donc été sollicité par le SMAGGA afin de bénéficier du taux de 20 % sur certaines opérations (au lieu de 10 % dans le contrat initial) et de recalculer le programme inscrit au contrat pour être au plus proche de ce qui sera effectivement réalisé ou engagé d'ici fin 2013.

Les opérations suivantes ont été modifiées :

Opération n° 1 : travaux de protections locales :

- Programme 2012 : montant revu à 700 000 € HT, au taux de 10 %,
- Programme 2013 : montant revu à 1 250 000 € HT, au taux de 20 %.

Opération n° 2 : barrages écrêteurs :

- Etudes revues à la seule analyse coût-bénéfice prévue au PAPI et CRG : 100 000 € HT (au lieu de 250 000 €), au taux de 20 %,

Opération n° 4 : aménagement du Chassagne :

- Montant revu à 40 000 € (marché passé à 36 000 € HT), au taux de 20 %.

Opération n° 5 : travaux de restauration et stabilisation d'ouvrages d'art :

- Taux qui passe à 20 % pour le programme 2013.

Les opérations suivantes ont été supprimées :

Opérations n° 7 et 8 : restauration physique et morphologique – étude d'impact des retenues collinaires sur la qualité de l'eau :

- financées par ailleurs à 80 % dans le cadre du CRG (Agence de l'Eau RM&C et Région).

Opération n° 9 : acquisitions foncières :

- étude politique foncière financée à 80 % par l'Agence de l'Eau RM&C, la Région et l'Etat (PAPI + CRG).
- Rajout d'une opération pour la réalisation de travaux de protection de berges (prévus au CRG) à Thurins et à Brignais pour un montant de 37 000 €, financés au taux de 20 %.

Au total, l'enveloppe du contrat passe à 494 940 €, contre 510 760 € dans le contrat initial.

M. Servanin estime que ce nouveau contrat colle davantage à la réalité des opérations qui seront réellement effectuées.

M. Minssieux confirme que, pour 2013, les subventions seront plutôt supérieures à ce qui était prévu au Budget Prévisionnel. Il espère que cela est de nature à rassurer les élus qui étaient inquiets par rapport aux aides attribuées pour le CRG.

Aucune observation n'étant émise, M. Minssieux propose l'adoption de cet avenant au contrat pluriannuel avec le Département du Rhône.

Adoption à l'unanimité.

3. Décision modificative n° 1 (diapo 3)

(voir PJ n° 3 : projet de DM n° 1)

M. Servanin donne la parole à Mme Fargeas afin d'expliquer cette décision modificative :

- Dans le cadre des études préalables au CRG, augmentation des dépenses de 11 000 € : engagement manquant d'un bon de commande de 2012 (non retourné par l'entreprise), qui n'avait pas été pris en compte dans les restes à réaliser en fin d'année,
- Dans le cadre de l'achat du photocopieur, augmentation des dépenses de 800 € : achat effectué avec une répartition d'un 1/3 pour chacun des 3 syndicats, au lieu de la clef habituelle de répartition des frais de fonctionnement de la MIE,
- Dans le cadre des travaux du Chassage à Thurins, augmentation des dépenses de 5 500 € : nécessité de dévoiement du réseau gaz, préalablement aux travaux.

Les 17 300 € de dépenses supplémentaires sont pris sur les dépenses imprévues d'investissement.

Aucune observation n'étant émise, M. Minssieux propose l'adoption de cette décision modificative n° 1.

Adoption à l'unanimité.

4. Conventions avec la COPAMO pour les travaux de stabilisation d'ouvrages d'art sur le Cartelier (diapo 4)

(voir projet de conventions en PJ 4 et 5, distribuées en séance et envoyées aux absents)

Mme Spacagna indique que les deux ouvrages concernés, situés sur le Cartelier à Rontalon, sont :

- Le pont de la Thuillière,
- Le pont du Rely (ou La Julianière).

Ces ouvrages présentent deux problématiques :

- Une mauvaise stabilité des ouvrages portant des voiries communautaires et entraînant un enjeu de protection des biens,
- La nécessité d'intervenir au titre de la continuité piscicole (ouvrages identifiés au CRG – fiche action n° B-1-16).

M. Margotat précise les montants de ces travaux :

- 9 000 € HT pour la Tuillière (enrochement rive gauche + déflecteurs),
- 60 000 € HT pour le Rely (enlèvement et reconstruction de l'ouvrage de franchissement, étude en cours).

Les travaux, pour le second ouvrage, ne devraient être réalisés qu'en septembre. Pour la Tuillière, les travaux sont en attente de conditions hydrologiques favorables, ce que ne permet pas la météo actuelle.

Mme Spacagna précise que ces travaux peuvent être financés par l'Agence de l'Eau RM&C, le Département et la Fédération de Pêche, mais compte-tenu des enjeux de voirie, la COPAMO peut participer au financement sous la forme d'une subvention d'équipement.

Ces conventions permettent de finaliser la proposition suivante :

- Le SMAGGA, maître d'ouvrage des travaux, sollicite les subventions auprès des partenaires financiers au titre du CRG, et, le cas échéant, du contrat pluriannuel,
- La COPAMO apporte un financement de 50 % du montant HT des travaux, après subvention, avec pour limite le fait que le SMAGGA ait une participation minimum de 20 % du montant total des aides publiques.

Aucune observation n'étant émise, M. Minssieux propose l'adoption des 2 conventions avec la COPAMO pour les travaux de stabilisation d'ouvrages d'art sur le Cartelier à Rontalon (Pont de la Tuillière et Pont du Rely).

Adoption à l'unanimité.

5. Demandes de subvention auprès du Département (dans le cadre de l'avenant au contrat pluriannuel) (diapo 5)

Mme Spacagna indique que, suite à l'avenant au contrat pluriannuel passé avec le Département, il est nécessaire de délibérer pour solliciter l'aide du Département. Pour les deux premières opérations, il s'agit d'une nouvelle délibération pour que les montants des aides demandées correspondent aux montants de l'avenant.

Les délibérations à prendre pour une demande de subvention concernent les travaux suivants :

- **travaux de protections locales – programme 2012 :**
 - Montant de travaux inscrits à l'avenant : 700 000 € HT
 - Aide sollicitée auprès du Département : 10 % soit 70 000 €
 - Aide de l'Etat : 40 % soit 280 000 €
 - SMAGGA : 350 000 €

- **travaux d'aménagement du Chassagne à Thurins :**
 - Montant de travaux inscrits à l'avenant : 40 000 € HT
 - Aide sollicitée auprès du Département : 20 % soit 8 000 €
 - Aide de l'Etat : 40 % soit 16 000 €
 - SMAGGA : 16 000 €

- **travaux de stabilisation d'ouvrages d'art – programme 2013 :**
 - Montant de travaux inscrits à l'avenant : 60 800 € HT
 - Aide sollicités auprès du Département : 20 % soit 12 160 €
 - Aide de l'AE RM&C : à déterminer
 - SMAGGA : à déterminer.

Aucune observation n'étant émise, M. Minssieux propose l'adoption des demandes de subvention auprès du Département du Rhône (dans le cadre de l'avenant au contrat pluriannuel).

Adoption à l'unanimité.

6. Augmentation du temps de travail du chargé de communication (diapo 6)

Mme Spacagna indique que la proposition consiste à passer le temps de travail de M. Laurent de 70 à 80 % d'un temps-plein, à compter du 1^{er} juillet 2013, tel que prévu au CRG pour la mise en œuvre du volet communication et éducation au développement durable. Cette augmentation a été inscrite au Budget Prévisionnel 2013.

Un avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Rhône a été rendu en date du 16 avril 2013. M. Laurent a également donné son accord sur cette augmentation de temps de travail.

Mme Spacagna précise qu'en plus des missions déjà existantes (SMAGGAzine, site internet, animations scolaires, conférence « Les entretiens du Garon, rapport d'activité...) de nouveaux outils devront être créés (support pour l'information des élus sur le CRG, guides de sensibilisation, communiqués de presse, maquette du bassin versant, outils numériques, renforcement de la communication grand public...).

Cette augmentation du temps de travail est mise en place pour optimiser le poste de travail de M. Laurent et pour externaliser le moins possible les actions et outils de communication. M. Laurent travaillera par ailleurs à 20 % au SYSEG.

Mme Spacagna rappelle que le poste (44 200 € au lieu de 38 900 €) est financé par la Région (40 %) et l'Agence de l'Eau RM&C (50 % par l'intermédiaire des opérations de communication).

M. Martel fait savoir qu'il est très satisfait du travail réalisé par M. Laurent.

M. Jullian renchérit et indique qu'il a rencontré le Directeur de l'Agence de l'Eau RM&C et que ce dernier a fortement apprécié la présentation du rapport annuel d'activité du SMAGGA.

M. Minssieux estime en effet que ce rapport d'activité interpelle de nombreux partenaires et que les délégués ne doivent pas hésiter à se servir de cet outil pour communiquer sur le syndicat.

M. Minssieux propose l'adoption de l'augmentation du temps de travail du chargé de communication de 70 à 80 % d'un temps plein, à compter du 1^{er} juillet 2013.

Adoption à l'unanimité.

7. Demandes de subvention auprès de l'Etat pour le poste de conducteur d'opérations (diapo 7)

Mme Spacagna explique que le poste de M. Moiret est actuellement financé par l'Agence de l'Eau RM&C (environ 25 %) et la Région (40 %), jusqu'au 30 juin 2013.

A partir du 1^{er} juillet 2013, c'est l'Etat qui va prendre le relais du financement, à la place de la Région, dans le cadre du PAPI d'intention.

- Assiette de subvention salaire et charges : 45 000 € par an
- Aide sollicitée auprès de l'Etat : 40 % soit 24 000 €
- Aide Agence de l'Eau RM&C : 50 % d'un montant plafonné à 29 250 €, soit 14 625 € (hormis le suivi des travaux de protection contre les crues).

Aucune observation n'étant émise, M. Minssieux propose l'adoption de la demande de subvention auprès de l'Etat pour le poste de conducteur d'opérations, à compter du 1^{er} juillet 2013.

Adoption à l'unanimité.

8. Convention de groupement de commandes pour l'achat d'un photocopieur (diapo 8)

(voir modèle de convention en PJ n° 6)

M. Minssieux rappelle, qu'au sein de la MIE, les 3 syndicats (SITOM Sud-Rhône, SMAGGA et SYSEG) ont décidé de mutualiser leurs moyens.

Mme Fargeas explique que les 3 syndicats conviennent, par convention, de se grouper (article 8 des marchés publics) afin d'équiper la MIE d'un photocopieur avec scanner et fax.

Le SITOM Sud-Rhône est désigné comme coordonnateur du groupement de commandes.

La dépense sera répartie à parts égales entre les 3 syndicats.

Aucune observation n'étant émise, M. Minssieux propose l'adoption de la convention de groupement de commandes entre le SITOM Sud-Rhône, le SMAGGA et le SYSEG, pour l'achat d'un photocopieur avec scanner et fax.

Adoption à l'unanimité.

9. Convention de groupement de commandes pour le marché d'assurance « Dommages aux biens » (diapo 9)

(voir modèle de convention en PJ n° 7)

Mme Fargeas précise que le marché actuel avec Groupama se termine fin 2013 et qu'il est nécessaire de consulter.

Les 3 syndicats conviennent, par convention, de se grouper pour la passation d'un marché public d'assurance afin d'assurer les parties privatives de chacun des syndicats et les parties communes de la MIE.

Le SMAGGA est désigné comme coordonnateur du groupement de commandes.

Mme Fargeas confirme à M. Martel que chaque syndicat paie l'assurance de la partie privative qu'il occupe et que l'assurance des parties communes est répartie entre les 3 syndicats par la copropriété.

M. Minssieux propose l'adoption de la convention de groupement de commandes entre le SITOM Sud-Rhône, le SMAGGA et le SYSEG, pour le marché d'assurance « Dommages aux biens » de la MIE, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Adoption à l'unanimité.

10. Information sur la vente d'un terrain appartenant au SMAGGA à Grigny (diapo 10)

(voir plan en PJ n° 8)

Mme Spacagna explique qu'il s'agit d'un terrain acquis par le SMAVG dans les années 1980 pour recalibrer le Mornantet (coupage d'un méandre). Après ces travaux, la régularisation sur le cadastre n'a pas été faite. Aujourd'hui, le terrain est coupé en deux, avec une partie en rive droite enclavée entre deux propriétés riveraines et le cours d'eau.

Suite à la vente d'une des deux propriétés, le SMAGGA a été sollicité pour céder une partie de ce terrain. Il est ainsi prévu de diviser le terrain en trois : deux parcelles en rive droite, au droit de chacune des propriétés riveraines pour cessions aux propriétaires attenants, et la parcelle rive gauche, toujours propriété du SMAGGA ; la commune de Grigny a été interrogée pour savoir si elle est intéressée par l'achat de cette parcelle, mais M. Dartois précise qu'il n'a eu cette information qu'aujourd'hui même.

Une servitude sera maintenue pour l'entretien des murs réalisés dans le cadre des travaux de protections locales contre les crues.

Ces terrains sont en zone rouge du PPRI du Garon et l'estimation des Domaines s'élève à 0.50 € / m², soit une parcelle cédée à 300 € (600 m²) et l'autre à 376.50 € (753 m²).

Il conviendra de reprendre contact avec la mairie de Grigny pour avoir leur avis sur la vente de la parcelle rive gauche.

11. Questions diverses

➤ **Emprunts :**

M. Minssieux informe les participants que les propositions d'emprunt faites récemment au SMAGGA peuvent intéresser les communes pour avoir une idée des taux pratiqués en ce moment sur le marché.

Mme Spacagna précise qu'une proposition de la Caisse d'Epargne est parvenue au SMAGGA pour un prêt de 440 000 € pour financer les travaux de protections locales contre les crues :

- Taux fixe trimestriel sur 15 ans à 3,35 % (dans le cadre de la participation de la Banque Européenne d'Investissement pour le secteur de l'Eau et de l'Assainissement).

Une autre proposition du Crédit Mutuel est parvenue au SMAGGA pour deux prêts :

- 17 400 € pour les travaux sur le Chassagne à Thurins
- 52 000 € pour le système d'alerte de crue

La proposition pour ces 2 prêts est la suivante :

- Taux fixe trimestriel sur 5 ans à 2,20 %.

M. Minssieux précise que La Poste prête aux communes et communautés de communes, mais pas encore aux syndicats intercommunaux.

➤ **Signature du second contrat de rivière du Garon :**

M. Minssieux rappelle qu'elle aura lieu le lundi 1^{er} juillet à partir de 17 h, au restaurant « Du côté de Marjon » à Soucieu-en-Jarrest et que tous les élus ont dû recevoir le carton d'invitation.

En réponse à M. Martel, Mme Spacagna confirme qu'un exemplaire du dossier du 2nd CRG a été envoyé à tous les maîtres d'ouvrages des actions prévues au contrat, et que ces derniers doivent délibérer pour approuver ce 2nd CRG (un modèle de délibération a été joint à l'envoi).

Un exemplaire du dossier du 2nd CRG doit être communiqué à toutes les autres communes. Mme Spacagna demande aux élus présents de bien vouloir récupérer, à la fin du comité syndical, l'exemplaire à transmettre au maire de leur commune (ainsi que les rapports d'activités pour certaines communes).

Aucune autre question n'étant soulevée, M. Minssieux remercie les participants et lève la séance.

Le Président
Paul MINSSIEUX

